

DÉLIBÉRATION N°2024-02-12-10
CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absents excusés : Vincent GOUDON ; Jean-Luc FAUCON donne procuration à Gilles SARACCO

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif – étude hydrogéologique pour définir l'exutoire des eaux traitées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 septembre 2022 approuvant le programme de travaux d'assainissement collectif et la désignation du Conseil Départemental de la Drôme comme mandataire du maître d'ouvrage,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-07-03-03 du 3 juillet 2023 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre à l'entreprise BEAUR,

Considérant les études d'avant-projet réalisées par le bureau d'étude BEAUR pour :

- TRANCHE 1 : travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement chemin de Grignan,
- TRANCHE 2 : travaux de réhabilitation de la station d'épuration qui compare 4 solutions pour définir un exutoire des eaux traitées et qu'il convient de poursuivre les études préalables et notamment l'étude de sol et hydrogéologique pour évaluer la faisabilité technico-économique de la solution A et obtenir l'avis des autorités sanitaires et environnementales pour choisir la solution.

Considérant la consultation de 3 bureaux d'études spécialisés pour réaliser l'étude de sol et hydrogéologique et l'unique l'offre reçue de la société IDEES EAUX pour un montant de 21 762 € HT dont 5 350 € en tranche ferme (étude de sol) et 16 412 € en tranche optionnelle (étude hydrogéologique).

Considérant que cette étude est incluse dans le plan de financement prévisionnel global de l'opération pour la réhabilitation du système d'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le devis du bureau d'études IDEES EAUX pour réaliser l'étude de sol et hydrogéologique pour un montant de 21 762 € HT
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 7 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 13 FEV. 2024

Affiché le 13 FEV. 2024

